EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séance du 24 septembre 2007

MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mile MASLOUHI

Membres présents : Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - M. BAZIN - Mme KAROUBI - Mme REVEL-LEFEVRE - M. HELIE

Membres excusés : M. MILLOT - M. MASSON (pouvoir Mme Hervieu) - M. ALLAERT - M. DANIERE - M. MAGLICA - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - M. IZIMER - M. PERRON - M. NUDANT (pouvoir Mme Williams) - M. JAPIOT - M. BRIOT - Mme WILLIAMS - Mme THYEBAULT - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX

Membres absents

OBJET DE LA DELIBERATION

Musée des Beaux-Arts - Acquisition de trois oeuvres - Demandes de subventions

Madame Durnet-Archeray, au nom des commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville a l'opportunité d'acquérir trois oeuvres d'art qui viendraient enrichir les collections du Musée des Beaux-Arts.

Il s'agit de gouaches représentant des vues de Dijon (*Dijon vu du Creux d'Enfer, Dijon vu des fossés de l'Ouche* et *Le Palais des Etats vu de la place royale*), réalisées par Jean-Baptiste Lallemand, peintre né à Dijon en 1716.

Le Musée des Beaux-Arts conserve déjà quelques oeuvres topographiques de Lallemand, comme la célèbre *Vue du château de Montmusard* (huile sur toile) ou encore *La rue des Forges à Dijon* (au crayon noir). Cependant, aucune de ces oeuvres n'était réalisée à la gouache, technique qui a pourtant fait la gloire de l'artiste. L'opportunité d'acquérir ensemble ces trois vues, d'une grande fraîcheur de coloris, et probablement restées dans la famille du commanditaire depuis le XVIIIème siècle (collections Cousin de Méricourt et Provigny), est donc tout à fait remarquable et doit être saisie.

Le coût de l'acquisition est estimé à 100 000 €.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider l'acquisition par la Ville de trois gouaches de Jean-Baptiste Lallemand: *Dijon vu du Creux d'Enfer, Dijon vu des fossés de l'Ouche* et *Le Palais des Etats vu de la place royale* ;



- 2- solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour cette acquisition;
- 3- m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme Le Maire, Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 22/03/02